

RAPPEL DE PRODUIT

CHIPOLATAS DE VOLAILLE SANS MARQUE

Alimentation / Viandes

CHIPOLATAS DE VOLAILLE

Marque : **SANS MARQUE**

Modèle ou référence : **SANS MARQUE**

- **GTIN 0250125000000 Lot Tous les lots Date limite de consommation 21/08/2024**
- **GTIN 0250125000000 Lot Tous les lots Date limite de consommation 22/08/2024**

Conditionnements : **Barquettes blanches sous-film**

Date de commercialisation : **17/08/2024**

Date de fin de commercialisation : **22/08/2024**

Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**

Zone géographique de vente : **CARREFOUR CANABADY**

Distributeurs : **CARREFOUR CANABADY**



Publication du : **09/09/2024**

Informations complémentaires permettant d'identifier le produit : **Produit vendu en barquettes libre-service**

Motif du rappel : **Présence de contaminants microbiologiques**

Risques encourus : **Salmonella spp (agent responsable de la salmonellose).**

Conduite à tenir : **Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.**

Préconisation sanitaire :

Les toxi-infections alimentaires causées par les salmonelles se traduisent par des troubles gastro-intestinaux (diarrhée, vomissements) d'apparition brutale souvent accompagnés de fièvre et de maux de tête qui surviennent généralement 6h à 72h après la consommation des produits contaminés. Ces symptômes peuvent être plus prononcés chez les jeunes enfants, les femmes enceintes, les sujets immunodéprimés et les personnes âgées. Les personnes qui auraient consommé ces produits et qui présenteraient ces symptômes sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. En l'absence de symptômes dans les 7 jours après la consommation des produits concernés, il est inutile de s'inquiéter et de consulter un médecin. Si le produit doit subir une cuisson avant consommation : la cuisson à cœur des produits (œufs durs, pâtisseries, viandes de volailles...) à +65°C permet de détruire ces bactéries et de prévenir les conséquences d'une telle contamination.

Modalités de compensation : **Remboursement.**

Date de fin de la procédure de rappel : **26/04/2024**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux

